

## REPONSES AUX QUESTIONS FORMULEES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION :

<b>Intitulé de la consultation :</b> Prestation d'accompagnement pour la révision de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord
<b>Références du marché sur le profil acheteur :</b> MP-01-2025
<b>Date et heure limite de remise des plis :</b> 14/02/2025 à 12h00

### Question 1:

Nous aimerions connaître la manière de vous proposer un budget pour les deux Prestations supplémentaires éventuelles (1.1 et 1.2), celles-ci n'apparaissant pas dans l'acte d'engagement. En vous remerciant.

### Réponse apportée :

L'acte d'engagement vient d'être modifié pour permettre aux candidats de bien préciser les budgets liés aux PSE.

### Question 2:

Nous n'avons pas bien compris si nous devons faire toute l'évaluation environnementale ou si nous sommes là qu'en accompagnement ? Et dans ce cas, quelle répartition envisagez-vous ?

### Réponse apportée :

Dans le cadre des prestations prévues au CCTP du marché, il est bien attendu du prestataire qu'il réalise l'évaluation environnementale. Les prestations dépassent donc le cadre de l'accompagnement.

### Question 3:

Le CCTP prévoit que "le prestataire propose un prix forfaitaire de journée de travail". Ce prix doit-il apparaître dans la réponse au présent marché, ou sur le devis en fin de mission ? Dans le premier cas, comment le renseigner ?

### Réponse apportée :

Le prix forfaitaire journalier peut être renseigné à la fin du devis sur une ligne séparée du chiffrage de la mission.

### Question 4:

L'accompagnement du prestataire au remplissage de la plateforme TACCT sur la phase 2 de la tranche optionnelle est-il à prévoir ?

**Réponse apportée :** Oui, nous l'avons indiqué pour la phase 1 : diagnostic mais pas pour la phase 2 : construire des stratégies, **or c'est également attendu.**

### Question 5:

Si le PNR est retenu dans l'AMI régional TACCT, il sera accompagné pour le déploiement de la démarche TACCT par l'ADEME puisque c'est l'objet de l'AMI. Comment l'articulation de ces 2 accompagnements est-elle envisagée par l'équipe du Parc ?

### Réponse apportée :

L'accompagnement de l'ADEME vise à financer le travail d'un bureau d'étude extérieur, qui fait l'objet de la prestation décrite en tranche optionnelle dans le cahier des charges. Il n'y a pas d'articulation à prévoir entre 2 accompagnements.

**Question 6:**

Le fichier « ANNEXES CCTP », avec ce qui semblerait être des liens hypertextes vers les dites annexes ne permet pas d'y accéder. Est-il possible d'avoir un nouveau fichier avec des liens hypertextes actifs ?

**Réponse apportée :** Les droits d'accès ont été mis à jour.

**Question 7:**

Le budget prévu pour l'évaluation environnementale d'après le RC nous semble très faible (30 000€ TTC). Est-il possible de proposer une autre répartition tant que le montant global reste le même ?

**Réponse apportée :**

Oui, il est possible de proposer une autre répartition tant que le montant global reste le même et que le volume de prestation affecté à la démarche TACCT reste à hauteur de 70 000 €.

**Question 8:**

Articulation entre ateliers territoriaux et ateliers thématiques + calendrier.

**Réponse apportée :**

Dans le cahier des charges est inscrit l'animation de 10 ateliers territoriaux et 10 ateliers thématiques. Les ateliers territoriaux sont envisagés pour un public d'élu.es et les ateliers thématiques pour un public type partenaires institutionnels et locaux (DREAL, Région, EPCI, Chambre agri...). Les ateliers territoriaux doivent être réalisés avant les élections municipales (donc d'ici la fin de l'année 2025 en tenant compte d'une période de réserve) et les ateliers thématiques pourraient empiéter sur les premiers mois de 2026, s'ils contribuent à préciser les mesures de la charte.

**Question 9 :**

Quelle est la participation attendue du prestataire aux différentes instances (en dehors des comités de révision, des ateliers territoriaux et thématiques) ? Notre participation aux comités techniques de révision ou au bureau est-elle attendue ?

**Réponse apportée :**

La participation aux comités de révision peut s'envisager en visio (hors lancement)  
La participation au comité technique de révision et au bureau ou comité syndical, n'est pas attendue.